

SÉANCE DU 26 MARS 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 26 mars 2024 à 16 h 15, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents, par vidéoconférence :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 16 h 18.

CA24-022 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA24-023 / OFFRE DE SERVICE TACT

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme TACT relativement à un accompagnement en communications;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a utilisé son pouvoir de dépenser pour l'octroi du mandat;

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette entérine le mandat à la firme TACT, relativement à un accompagnement en communications, jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$ taxes non incluses, pris à même une affectation de surplus libre à l'ensemble.

AUTRES

CA24-024 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 20.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.